

Compte rendu Conseil d'administration du 02/02/23

Ouverture de séance : **18h00**

Désignation du secrétaire de séance : administration

Membres excusés :

- Mme Antoine
- Mme Chauveau-Zebert

membres présents : **24**

Ordre du jour :

- Approbation Procès-verbal Conseil d'Administration du 30/11/2022.
- Préparation de rentrée 2023 : répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH).
- Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) : pour information.
- Conventions diverses.
- Don équipement sportif.
- Distributeur de protections périodiques (Dotation du Département).
- Point sur le dispositif PHARe (Lutte contre le harcèlement scolaire).
- Ouverture du foyer des élèves.
- Questions diverses.

1. Approbation Procès-Verbal Conseil d'Administration du 30/11/2022 :

Vote :

Pour : **24** Abstention : 0 Contre : 0

2. Préparation de rentrée 2023 : répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH)

Monsieur le Principal adjoint: Point sur la répartition des heures et des postes.

Rappel de la structure

	Collège		SEGPA		ULIS	
6 ^e	7 divisions	185 élèves	1 division	16 élèves	5	
5 ^e	<u>7</u> divisions +1	184 élèves	<u>1</u> Division -1	16 élèves	4	
4 ^e	6 divisions	180 élèves	2 divisions	18 élèves	5	
3 ^e	6 divisions	160 élèves	2 divisions	28 élèves	1	
Total	25	709	7	78	15	802

Rappel de la consultation des équipes en conseil d'enseignement et présentation finale en conseil pédagogique le 30/01.

La répartition de la DGH se ventile en heures postes et en HSA (heures supplémentaires annualisées). Il est demandé aux collèges de la Gironde de respecter un taux de 8.5% soit 68.5 HSA pour le collège Toulouse Lautrec.

Nouveauté 2023 :

- Réduction du bloc sciences en 6^{ème} : passage de 4h à 3h
- Transfert de cette heure en consolidation français ou mathématiques obligatoire dans toutes les 6^{ème} (y compris en SEGPA)
- Devoirs faits obligatoires en 6^{ème}

Pour la consolidation à destination des élèves de 6^{ème}, l'organisation validée est la suivante :

- Alignement de 2 classes de 6^{ème} avec 3 professeurs (français, maths ou PE)
- Récupération de 7 h de techno en 6^{ème} + 2 h d'AP : 9h + 1.5 de PE SEGPA
- Consommation consolidation 4 blocs de 2 classes x 3 profs : 12h
- Maintien de l'AP français et mathématiques en 6^{ème}

Concernant la SEGPA, pour utiliser les 84h de PE, après la suppression d'une classe de 5^{ème} :

- 4h d'anglais en 6J assurée par un PE
- Reliquat d'1,5h utilisée par un PE pour la consolidation (1h en français en 6J + 6G classe d'inclusion / 1/2h de consolidation en classe générale)
- Transfert de 2 heures de technologie de la DGH collège validée par la DSDEN
- Mise en place d'une heure de technologie par classe de 3^{ème} SEGPA (en vue du DNB Série professionnelle).
- Maintien de l'heure de technologie en 6^{ème} SEGPA

En résumé :

- pas de suppression de poste.
- Reste 4 HSA disponibles sur la DGH pour des projets en cours d'année (4x30 HSE).
- demande de création d'un poste 18h en mathématiques pour la rentrée 2023.

Vote :

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

3. Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) : pour information

Madame La Gestionnaire

DBM n° 13 pour information :

Ouverture de crédits sur :

AP Projet 0Casino : 3333 €

DBM n° 14 pour information :

Rééquilibrage de fin d'année du service SRH (après constatation des produits scolaires)

DBM n° 15 pour information :

Diminution des stocks alimentaires pour un montant de 998.96 €

DBM n° 16 pour information :

Diminution des stocks segpa pour un montant de 293.52 €

4. Conventions diverses

Madame La Gestionnaire

- Convention avec la Cie Okto, l'Iddac et la mairie de Langon concernant l'action « Libérons les mots lierres »
- Convention avec la Cie Le Glob concernant la mise en scène de « Marie de Grenouilles »
- Convention avec la Cie Le Glob : « Au cœur du Théâtre »
- Convention de licence d'utilisation du logiciel TurboSelf
- Convention avec Sud Ouest Incendie
- Convention intervention artiste plasticienne

Vote :

Pour : **24** Abstention : 0 Contre : 0

5. Don équipement sportif : pour info

Madame La Gestionnaire :

Il s'agit d'un tapis de saut en hauteur faisant partie des équipements dont le collège a été doté mais qui n'est pas utilisé par l'équipe des enseignants d'EPS.

En accord avec le Conseil Départemental, il a été décidé de le donner à une association d'athlétisme de Langon, ce tapis servira également pour les activités d'UNSS du collège Jules Ferry.

Vote :

Pour : **24** Abstention : 0 Contre : 0

6. Distributeur de protections périodiques (Dotation du Département)

Intervention de Mme Dexpert pour présenter le projet

Madame DEXPERT explique que le département de la Gironde investit 300 000 € par an sur cette action et travaille en partenariat avec l'association « Marguerites et compagnie ».

Elle rappelle qu'entre 6 et 12 % de jeunes filles sont absentes en collège ou en lycée par manque de protection périodique.

Madame DEXPERT indique que 2 personnes en service civique ont été recrutées par le Conseil Départemental pour venir en aide aux collèves qui le demandent pour une action de communication.

Madame Ronne indique que les 2 distributeurs sont arrivés ainsi que le stock prévu pour les recharger.

Les distributeurs ont été installés :

- Dans un local de la vie scolaire
- A proximité du bureau de l'infirmière.

Ils sont accessibles à toutes les élèves qui le demandent. Des affiches ont été apposées pour indiquer leur existence.

Le collège fera prochainement appel au volontaire service civique du département pour assurer sur place une animation sur le thème de la précarité menstruelle.

7. Point sur le dispositif pHARe (Lutte contre le harcèlement scolaire)

Deuxième année de la mise en place du protocole pHARe au sein de notre établissement.

En 2022/2023, plusieurs actions ont été mises en place:

1er semestre:

- Passage des ambassadeurs dans les classes de 6ème/5ème pour présenter le protocole et recruter des nouveaux ambassadeurs.
- Sélection des nouveaux ambassadeurs 2022/2023
- Formation du nouveau groupe des ambassadeurs élèves par l'équipe des référents adultes PHARe

2ème semestre:

- Présentation du protocole PHARE par les élèves ambassadeurs dans les classes de 4ème et 3ème.
- Réunions de préparation des prochaines actions (soirée parents sur le harcèlement, intervention en classe du référent scolaire de la gendarmerie de Toulonne...)

8. Ouverture du foyer des élèves

Lors de la restructuration le lieu « foyer des élèves » a été créé. Utilisé un temps comme « bureau du service vie scolaire », le lieu était inoccupé depuis la rentrée de septembre 2023. En effet, il n'était pas possible de détacher un AED pour ouvrir le foyer, bien que les élèves le réclament.

Décembre 2022, avec le recrutement d'un volontaire emploi service civique, le foyer va enfin ouvrir ses portes fin février 2023.

Geffré Thomas a communiqué avec les élèves, via pronote, dans un premier temps pour se présenter. Ensuite juste avant les fêtes de fin d'année, il a également adressé un message à l'ensemble des usagers de l'établissement, élèves et personnels, afin de récolter des jeux en vue d'ouvrir au plus tôt le foyer des élèves.

Fonctionnement prévu :

Inscription préalable sur un registre dédié le matin au bureau vie scolaire.

La pause méridienne : utilisation en alternance du foyer et du plateau sportif (semaine 1 semaine 2) également en fonction de la météo.

Horaires : 12h00-14h00

Répartition des niveaux :

- Lundi 6^{ème}
- Mardi 5^{ème}
- Jeudi 4^{ème}
- Vendredi 3^{ème}

Foyer : achats (financement FSE) de jeux de sociétés/ enceinte pour diffusion de musique (gestion par Geffré T.).

Plateau sportif : achats (financement FSE) de chasubles/ ballons de futsal / ballon de basket/ ballon de handball.

OUVERTURE DU FOYER LE JEUDI 23 FEVRIER/ REUNION DE TRAVAIL AVEC LES ELEVES DU CVC LE VENDREDI 3 FEVRIER

Les élèves élus au CVC seront également en charge de la gestion/tenue du foyer

9. Questions diverses

Question des parents :

Alerte aux parents par rapport aux réseaux sociaux. Dans la mesure où ces groupes de classe existent dans toutes les classes, nous souhaiterions évoquer un travail plus global, peut-être en lien avec Phare et son volet sur le cyber harcèlement.

La principale donne lecture du courrier qui est adressé aux parents en cas de problèmes sur les réseaux sociaux :

*« Madame, Monsieur,
Nous apprenons l'existence d'un groupe d'échanges entre élèves de ... sur le réseau social Snapchat. Le collège Toulouse Lautrec n'est pas à l'origine de cette initiative et ne pourra être tenu responsable des propos tenus dans ce cadre. Des remarques blessantes ont déjà circulé via ce compte. Nous constatons que ces échanges sur les réseaux ont un impact négatif sur le climat de la classe et l'ambiance de travail.
Nous vous demandons d'exercer votre droit de regard sur les correspondances en ligne de vos enfants mineurs et de bloquer, le cas échéant, les correspondants malveillants.
De mon côté, je demande aux élèves administrateurs de ce compte de le clôturer sans délai et je me réserve le droit d'entamer une procédure disciplinaire à l'encontre de ceux qui poursuivraient ce genre de publication en ligne.
Cet incident sera repris en heure de vie de classe par le professeur principal et la CPE... »*

Ce courrier a été adressé à 4 reprises depuis la rentrée. Si des groupes entre élèves existent, ils sont créés uniquement à l'initiative des élèves, les professeurs utilisant tous PRONOTE pour leurs échanges avec les classes.

Pour aider les élèves absents, certains professeurs ont mis en place des binômes dans leur classe pour faciliter le rattrapage des cours.

La plupart du temps, nous n'avons pas accès aux messages échangés mais nous sommes directement alertés par des parents ou des élèves. Nous n'allons pas « fouiller » dans les messageries des élèves, en revanche les parents peuvent exercer un contrôle et vérifier de temps à autre dans le téléphone de leur enfant le contenu des échanges sur ces groupes.

Pour les situations graves : menaces, injures... nous renvoyons les parents vers les gendarmes qui sont en mesure d'enregistrer les plaintes et de diligenter les enquêtes nécessaires.

Madame la principale informe le Conseil de l'absence de Madame la Gestionnaire pour une durée de 2 mois.

L'intérim sera assuré par Madame Montuzet, actuellement secrétaire d'intendance qui sera elle-même remplacée par une vacataire.

Cet intérim a été anticipé et soigneusement préparé.

Fin de séance 19h25

Secrétaires de séance



A.C. MONTUZET

Chef d'établissement.



V. RONNE